

Ecole maternelle SIDR400 - Circonscription Tampon 1

CONTACTS

Directrice : Mme BAHRI Valérie

☎ École : 02.62.27.03.64

✉ Mail : ce.9740755C@ac-reunion.fr

Blog : <https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740755C/>

RDV : *La directrice est déchargée le lundi. Elle reçoit les parents ce jour sur rendez-vous de préférence (les demandes de rendez-vous devront être adressées par mail).*

IEN : Mr MAUCOURANT

✉ ce.9740057U@ac-reunion.fr

LE RASED

Psychologue scolaire : en attente de confirmation

Maitre E : Mme AUBRY Laura

Maitre G : Mme KOHLER Stéphanie

Enseignant référent AESH : Mr BARRET Fabrice

LES HORAIRES SCOLAIRES

Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

8h30 – 12h50 et 13h30-16h



Les enfants doivent être accompagnés par un adulte et remis à l'enseignant.

Ouverture : accueil des élèves 10 min avant le début des classes.

Fermeture : 5 minutes après

Certains élèves pourront bénéficier d'une aide à travers les **activités pédagogiques complémentaires** et avec votre accord de **7h50 à 8h20**. (document remis par l'enseignante)

GARDERIE (matin uniquement)



La municipalité propose aux familles une garderie gratuite le matin de 7h30 à 8h20.

ASSURANCE

Une **attestation d'assurance** est à fournir au plus tôt. Nous vous rappelons que la « *responsabilité civile* » ne couvre votre enfant que pour les dommages qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « *garantie dommages corporels* » couvre les accidents subis sans tiers. Cette assurance est indispensable pour **toute sortie scolaire**.



FICHES DE RENSEIGNEMENTS

IMPORTANT → à compléter et remettre à l'enseignante de votre enfant impérativement pour le **Lundi 21 août 2023**.

VIGIPIRATE et SÉCURITÉ



La vigilance de tous, y compris de la part des parents d'élèves, est indispensable. L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte de l'école ou un agent municipal. Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La **cotisation à la coopérative scolaire** s'élève à **30 €** pour un enfant. Paiement à l'enseignant(e) de la classe, en liquide ou par chèque à l'ordre de « l'OCCE ».



LES ENSEIGNANTES

Niveau	Enseignantes
Petite moyenne section	PS/MS1 - Mme BAHRI / Mme RAZA PS/MS2 - Mme MITON PS/MS3 - Mme RAMINADRISOA
Moyenne Grande section	MS/GS1 - Mme NATIVEL MS/GS2 - Mme PAYET
Grande section	GS1 - Mme DANGOUMAU

DATES DES VACANCES

Vacances après 1^{ère} période >>

Samedi 14 octobre 2023 au lundi 30 octobre 2023

Vacances été austral >>

Mardi 19 décembre 2023 au lundi 22 janvier 2024

Vacances après 3^e période >>

Samedi 2 mars 2024 au lundi 18 mars 2024

Vacances après 4^e période >>

Samedi 4 mai 2024 au mardi 21 mai 2024

Début vacances d'hiver austral >>

Samedi 6 juillet 2024 au vendredi 16 août 2024



Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués